

49

Commission permanente

Séance du 26 septembre 2022



Rapporteur : M. MORAZIN

24 - Sport

Dispositif d'accompagnement départemental pour les athlètes breillien·nes préparant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Le lundi 26 septembre 2022 à 14h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs: M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à M. PICHOT), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 3 février 2022 relative à l'adoption du budget primitif ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 28 mars 2022 relative à l'adoption du dispositif d'accompagnement départemental pour les athlètes breillien·ne·s de haut niveau préparant Paris 2024 ;






Expose :

Lors de sa séance du 28 mars 2022, la Commission permanente du Département d'Ille-et-Vilaine a adopté un dispositif d'accompagnement financier des athlètes breillien·ne·s susceptibles de pouvoir participer aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Le volet investissement du dispositif consiste à attribuer une subvention aux clubs pour financer du matériel et des équipements sportifs structurants nécessaires à la préparation des athlètes bénéficiaires. La participation financière du Département se fera à hauteur de 80 % des dépenses subventionnables, plafonnée à 5 000 € HT par athlète. La structure bénéficiaire doit s'engager à mettre le matériel à disposition de l'athlète remplissant les conditions suivantes :

- Être inscrit·e·s sur la liste ministérielle de sportif·ve·s de Haut Niveau (en catégorie Elite, Senior, Relève / Jeune ou Reconversion) ;
- Être licencié·e·s dans un club breillien dans un sport olympique ou paralympique ;
- S'engager dans une pratique sportive individuelle ou collective ;
- S'engager à être dans une préparation active pour atteindre les seuils de qualification olympique ou paralympique qui seront arrêtés par la fédération française dont relève la discipline de l'athlète.

Le groupe thématique sport a examiné les dossiers des 14 athlètes breillien·ne·s candidat·e·s (cf. tableau ci-après) au sein de 5 clubs et a donné un avis favorable à ces dossiers, en séance du 29 août dernier, pour l'attribution de subventions pour un montant total de 36 397 €.

Disciplines Club de licence	NOM Prénom
 Athlétisme S/l Athlétique Côte d'Émeraude	REUX Tom
 Tir à l'arc Compagnie d'Archers de Rennes	BERNARDI Nicolas
	DANIEL Lucas
 Canoë slalom CSCK Les Poissons Volants	CASTRYCK Titouan
	CASTRYCK Camille
 Canoë slalom Kayak Club de Rennes	PRIGENT Camille
	REGNIER-MIOSSEC Romane
 Rugby Stade Rennais Rugby	CASTEL Marie-Aurélie
	CONTAL Lucile
	DROUIN Caroline
	DUFROS Margaux
	LE PESQ Jade
	LOTHOZ Valentine
	YENGO Yolaine

Décide :

- d'attribuer 5 subventions pour un montant total de 36 397 € au profit des 5 clubs d'athlètes candidat-e-s et bénéficiaires, détaillées dans le tableau joint en annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 29 septembre 2022

ID : CP20220688